

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mercredi 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante :

Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : PROXIVELO – REGLEMENT DES PARKINGS VELOS
SECURISES – MODIFICATION**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2024-07-09/16 transférant la gestion des consignes à vélos de la commune de Bonneville au SM4CC ;

VU la délibération n°2020-01-006 transférant la gestion de la consigne à vélos de la Communauté de Communes d'Arve et Salève au SM4CC ;

VU la délibération n°2024-12-11/16 approuvant la procédure pour les vélos ventouses et la mise en place d'un tarif gardiennage ;

N°2024-12-11/12

CONSIDERANT le transfert de l'exploitation des consignes à vélos à la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDERANT l'utilisation des consignes à vélos comme lieu de dépôt de vélos.

Le Président, expose les modifications des conditions d'utilisation des consignes à vélos afin d'y intégrer :


- Le changement du nom d'exploitant « Proxim iTi » par « Proxi Vélo » ;
- Le changement des coordonnées « Proxim iTi » par les coordonnées « Proxi Vélo » ;
- La procédure pour les vélos ventouses ;
- Le tarif de gardiennage ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- APPROUVE le règlement général d'accès et d'utilisation du service des parkings à vélos sécurisés de Proxi Vélo consolidé, joint à cette délibération ;
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Nangy, le 11/12/2024

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	